

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 janvier 2020 à 19 h 00 au bureau municipal situé au 1596, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Sont présents : M. Christian Baril maire
 M^{me} Nancy Tousignant conseillère siège #2
 M. Robert Gendron conseiller siège #3
 M^{mes} Amélie Guay conseillère siège #4
 Annie Demers conseillère siège #6

Sont absents : MM. Daniel Demers conseiller siège #1
 René Caron conseiller siège #5

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à cette séance : M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par M^{me} France Grimard, directrice générale. Un avis de convocation a été signifié à chaque membre du conseil, tel que requis par les dispositions du Code municipal.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. AVIS DE MOTION - #159-2020 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020;
4. PÉRIODE DE QUESTIONS;
5. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2020-01-019

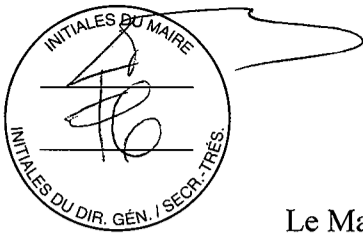
IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3. AVIS DE MOTION - #159-2020 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

M. Robert Gendron donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

Règlement n° 159-2020 règlement modifiant le règlement fixant les taux de taxes, compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Le Maire présente la modification et en fait un court résumé;

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières.

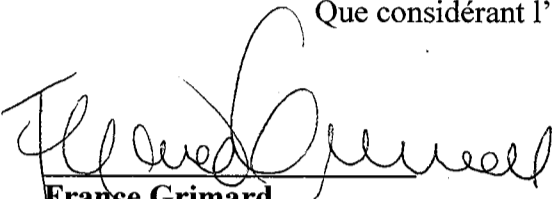
6. PÉRIODE DE QUESTIONS

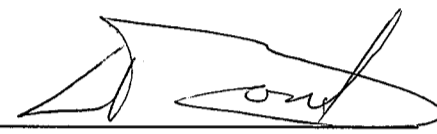
7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-01-020

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que considérant l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 16.


France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière


Christian Baril
maire